



Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Vigneux-sur-Seine

DÉCISION N°24.176

prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Animation Information Jeunesse
Affaire suivie par : Barbara JOSSE

C2431 -Service Animation Information Jeunesse - Signature d'un contrat de prestation de service avec CFAG

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement interne de la commande publique modifié par la délibération n°24.159 du 20 juin 2024 ;

Considérant que dans le cadre des opérations à destination de la Jeunesse, pour la saison 2024, CFAG – Service BAFA/BAFD 42C, Avenue Lingenfeld – 77200 TORCY a fait une proposition pour organiser une session théorique et une session approfondissement du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) en 2024, qui intégreront 60 jeunes de la Ville de Vigneux/Seine, (30 jeunes la 1^{ère} session, 30 jeunes la 2^{ème} session) ;

Considérant que le BAFA permet de former des jeunes à partir de 16 ans, et de favoriser ainsi leur autonomie en décrochant un emploi ;

Considérant que cela permet aussi à la municipalité par la suite de bénéficier de ressources potentielles diplômées pour assurer dans le cadre de la réglementation ses missions de service public ;

Considérant que le coût total d'une formation BAFA (théorique et approfondissement) est en moyenne de 800 euros, ce qui peut être un frein pour les jeunes Vigneusiens âgés de 16 à 25 ans ;

Considérant que l'offre de CFAG a été retenue et qu'il est nécessaire de signer le contrat de cession correspondant ;

D É C I D E :

- Article 1 : DE SIGNER le contrat avec CFAG – Service BAFA/BAFD 42C, Avenue Lingenfeld – 77200 TORCY – Formations BAFA/BAFD pour l'organisation d'une session théorique et d'une session d'approfondissement du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA), qui intégreront 60 jeunes de la Ville de Vigneux/Seine (30 jeunes la 1^{ère} session, 30 jeunes la 2^{ème} session).
- Article 2 : DE PRÉCISER que la ville prendra en charge la formation de 60 jeunes pour un montant de 125€ par jeune.

- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 7 500 euros TTC (sept mille cinq cents euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18/07/2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240718-24-176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire

Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 18/07/2024



Th. Chazal